

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2016

Absents : Mr VALADIER Jean-Paul

Mr FALCON Serge donne procuration à Mr FARGES Alain

Mr MURET Léon donne procuration à Mr CROZAT Joseph

Mr ROUSSET Jérôme donne procuration à Mr BERTHUIT Jean

Secrétaire de séance : Mme VALENTIN Françoise

Présentation par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Instruction des Autorisations d'Urbanisme suite à la Création de la nouvelle Structure Intercommunale.

Mr Cyril VANROYE, directeur-adjoint, et Mr Bruno GUARDIA, chef du Pôle ouest de la DDT présentent les modifications relatives à l'instruction des autorisations d'urbanisme, suite à la création de la nouvelle communauté de communes.

La Commune disposant d'un document d'urbanisme (Carte Communale bientôt remplacée par un Plan Local d'Urbanisme) c'est le Maire, qui, à partir du 1^{er} janvier 2017, signera les demandes au nom de la Commune, et non plus au nom de l'Etat.

La loi prévoit un délai d'un an pour s'organiser afin de réfléchir à la mise en place d'une solution alternative.

Pour accompagner notre collectivité vers l'autonomie en matière d'instruction, une assistance formalisée par la mise en place d'une convention de transition pourra être apportée par la DTT jusqu'au 30 décembre 2017.

D'autre part au 27 Mars 2017 la compétence « élaboration et gestion des documents d'urbanisme » sera transférée automatiquement à la nouvelle Communauté de Communes.

Signature du récapitulatif des délibérations du conseil municipal du 15 Avril

Mme PLEKANIECK indique qu'elle ne signera pas le récapitulatif, car pour la première fois, le nom des personnes qui ont voté contre ou se sont abstenues lors de la discussion relative à l'adhésion de la commune à l'association « Pôle Santé Haute- Lozère » a été mentionné.

Elle déplore que ce changement soit intervenu sans information préalable, et que le sens et la raison des votes n'aient pas été indiqués.

Mme VALENTIN et Mme BOURGEOIS font elles aussi part de leurs interrogations quant à ce changement, et expriment leurs refus de signer le récapitulatif.

Mr le Maire répond qu'il était difficile, et pour le moins délicat de retranscrire les raisons précises du sens de leurs votes, tant la discussion sur le sujet évoqué était « sensible ».

Mme PLEKANIECK souhaite que le compte rendu du conseil municipal soit désormais validé et signé par le ou la secrétaire de séance avant sa publication.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que le nom des élus qui s'abstiendront ou voteront contre sera désormais mentionné, et que le ou la secrétaire de séance validera le compte rendu.

1) Demande de Subvention Complémentaire par l'Amicale de l'Ecole.

Mr le Maire donne lecture du courrier de l'Amicale de l'Ecole qui sollicite une aide exceptionnelle pour le financement du voyage à Paris des 10 élèves des cycles 2 et 3.

La demande s'élève à 50 €uros par enfant.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention complémentaire de 500 €uros à l'Amicale.

2) Motion pour le Maintien des Services Publics des Finances Publiques.

Lecture de la proposition de motion transmise par le Sénateur de la Lozère pour le maintien des services des finances publiques en Lozère, suite à la fermeture de plusieurs trésoreries sur le département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter cette motion.

3) Avenir de la Santé Publique en Lozère.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la CGT qui rappelle que l'offre de soins de proximité est menacée sur tout le département.

Mme Valentin indique que la désertification médicale est préoccupante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette motion de soutien pour un accès aux soins de proximité de qualité.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme BOUCHARENC Myriam a présenté un recours en cassation contre la Commune de Rimeize, et contre Mrs VALADIER Jean-Paul et Francis, à propos de l'arrêt du Conseil d'Etat relatif à sa demande d'achat d'une partie du chemin rural de Sarrouillet.

Pour Information :

- *Les subventions du département ont été obtenues pour les quatre programmes de voirie de La Chaumette, Mazeirac, Pont-Archat, Le Vivier, pour un montant total HT de 37 165,70 €.
Ces travaux devraient être exécutés fin de l'été-courant de l'automne.*
- *Concernant les travaux de l'école, de l'amiante a été trouvée dans les « potelets » supportant les chapeaux des cheminées, ainsi que sur les conduits de ventilation.
Un plan de désamiantage doit donc être mis en place avant enlèvement de ces éléments.*
- *Mme VALENTIN demande s'il serait possible de rajouter un conteneur au point recyclage du Monteils, car de nombreux camping-cars y stationnent et y abandonnent leurs déchets.*
- *Mme PLEKANIECK fait part de la demande de Mr Castanier qui souhaite que l'on « arrange » le chemin qui dessert sa maison, en contrebas de la route de Hauteville à Sarrouillet.
A voir...*

Séance levée à 22h30.

Le Maire
Mr FARGES Alain

La Secrétaire de Séance
Mme VALENTIN Françoise